



Administration communale  
1613 MARACON

# DECISION MUNICIPALE

## Procédure de Naturalisation

---

En application de la nouvelle Loi sur l'acquisition de la nationalité suisse, entrée en vigueur le 01.01.20018, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 10 février 2025 :

- ❖ de déléguer au secrétariat communal l'établissement du rapport d'enquête ainsi que l'organisation et le contrôle du test de connaissances élémentaires ;
- ❖ de procéder à l'audition des candidat en présence de :  
*au minimum un-e Municipal-e et de la secrétaire municipale*
- ❖ de fixer les émoluments communaux à :  
*Frs. 100.-- pour une demande individuelle*  
*Frs. 100.-- p/personne pour une demande familiale (maximum Frs. 500.--)*

Conformément au Règlement d'application de la nouvelle Loi sur le droit de ciré vaudois, art. 32

Les présentes décisions sont valables jusqu'à prise de nouvelles décisions municipales.

Maracon, le 10 février 2025.

Le Syndic

Didier Fattebert

Au nom de la Municipalité



La secrétaire

Laetitia Déglon